

Le système OPTICOM améliore l'efficacité des services d'incendie

La ville de London (Ontario) met en place graduellement un système de télécommande pour feux de circulation, le système OPTICOM, de 3M Canada limitée. Vingt-trois intersections du centre-ville en sont déjà équipées. Selon le chef des sapeurs-pompiers de London, M. Ray Morley : "La principale raison de l'installation d'un tel système est la sécurité de nos pompiers et du public en général".

Ce nouveau dispositif de 3M Canada Limitée comprend un émetteur installé sur le camion d'incendie et un détecteur installé à chaque intersection à protéger. L'émetteur, constitué d'une lampe stroboscopique au xénon, refroidie à l'eau, est mis en marche dès le départ du camion d'incendie et son signal clignotant à haute fréquence est reçu par le détecteur installé sur les feux de circulation ou à proximité. Le détecteur traduit les impulsions de la lampe et un sélecteur de phase fait changer le signal de circulation pour donner le feu vert au véhicule d'urgence. Le sélecteur de phase maintient le feu vert jusqu'à ce que le camion ait passé l'intersection.

Ce genre de système offre de nombreux avantages: il ne perturbe pas la circulation ailleurs dans la ville puisqu'il n'agit qu'à une intersection à la fois; les feux changent, bien avant l'arrivée du camion d'incendie à l'intersection, ce qui donne le feu vert aux véhicules en attente qui font route dans la même direction et leur permet de dégager le chemin devant le véhicule d'urgence; aucune confusion

chez les automobilistes car, pour eux, les feux fonctionnent normalement.

Le feu reste au vert tant qu'il se trouve dans le rayon d'action du camion d'incendie; même si le camion doit s'arrêter ou ralentir, son conducteur est assuré que le feu se maintiendra au vert jusqu'à ce qu'il sorte du secteur.

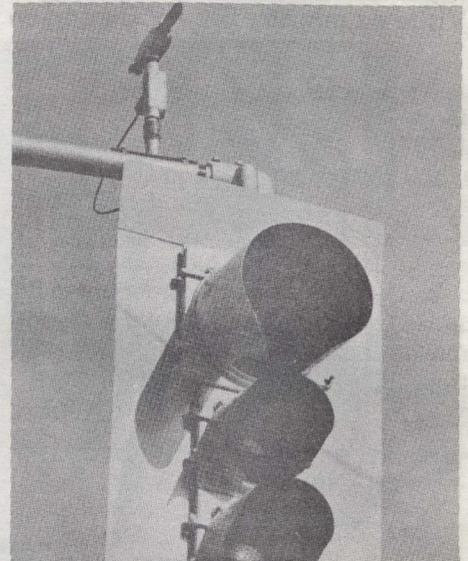
Fonctionnement du système

Le système fonctionne selon le principe de l'émission et de la réception d'un rayon lumineux et ne peut être déclenché accidentellement par radio ou autre source d'interférence électromécanique. De plus, pour éviter qu'on ne se serve du système sans autorisation, la compagnie 3M garantit par contrat qu'elle ne vendra pas d'autres systèmes dans la ville sans la permission des autorités.

Le fabricant présente au service des incendies un film qui explique aux pompiers le fonctionnement du système, mais ces derniers ne doivent pas recevoir une formation spéciale. Selon le Chef Morley: "Les hommes n'ont qu'à mettre l'émetteur en marche et faire preuve de bon sens et de bon jugement".

Lorsque deux camions s'approchent de la même intersection dans un angle de 90°, le premier qui entre dans le rayon d'action du détecteur déclenche le feu vert; le conducteur de l'autre camion a amplement le temps de se rendre compte que le feu ne changera pas au vert.

Sans le système "OPTICOM", les camions d'incendie doivent ralentir ou



Le détecteur "OPTICOM".

s'arrêter à chaque feu rouge; en raison de leur dimension et de leur poids, leur puissance d'accélération est très faible, ce qui diminue la vitesse moyenne. Le système "OPTICOM" peut capter le signal de l'émetteur jusqu'à une distance d'un tiers de mille, ce qui permet aux camions de maintenir une vitesse constante. Il s'agit là d'un autre avantage qui réduit l'usure et la nécessité d'entretien des freins, de l'embrayage et de la transmission.

D'après une étude menée par le sous-chef Earl Fenwick, sur un trajet de dix coins de rues au centre-ville, le temps mis pour répondre à l'alerte est réduit d'au moins 20 p.c.; c'est peut-être la différence entre la vie et la mort mais c'est sûrement suffisant pour réduire les dommages matériels.

(Extrait d'un article paru dans Sécurité routière vol. 1, n. 1, août-septembre 1977.)



M. H. Wright, chef suppléant (à droite) et un pompier examinent l'émetteur OPTICOM.

Exportation d'électricité de l'Hydro-Québec au Vermont

L'Office national de l'énergie a annoncé qu'il a accordé trois permis à l'Hydro-Québec autorisant cette société à continuer l'exportation d'électricité à trois entreprises du Vermont au cours d'une période de trois ans se terminant le 31 décembre 1980.

L'Office national de l'énergie a également délivré un certificat permettant la construction d'une ligne internationale de transport d'électricité à 120 kilovolts depuis Stanstead, au Québec, jusqu'à Derby Line, au Vermont.